



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID : 017-200041689-20220926-CC2022\_115-DE

SLOW

**Conseil Communautaire du 26 septembre 2022**

### **Objet : Rapport annuel du délégataire et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la SAUR pour l'année 2021**

**Numéro de délibération : CC2022\_115**

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

#### **Délégués présents :**

Francis BOIZUMAU, Fabien BRODU, Nadine BUREAU, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Magali HIDREAU, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jacques BARON, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Christine VERNON, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Nadia GRELIER, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Alain FOUCHER, Thierry GOUJEAUD, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Françoise GUERET, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Brigitte RICHEZ BAUDET, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Corinne LAFFOND, Gilles BENOIST, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Pierre-Bastien MONTIGNY, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Suzanne FAVREAU, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Francine MINEAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

René ESCLOUPIER donne pouvoir à Frédéric EMARD  
Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER  
Serge BERNET donne pouvoir à Gilles VENNER  
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Henri AUGER  
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD  
Marie-Pierre LE SELLIN donne pouvoir à Brigitte RICHEZ BAUDET  
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Didier BASCLE  
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES  
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Myriam DEBARGE  
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Fabien BLANCHET  
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Paulette MARCOUILLER

**Absents :**

Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Charles BELLAUD, Marie-Agnès BE  
Valérie BOUILLAGUET, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Jean-Paul AUGUSTIN,  
Olivier FOUCHE, Jacques ROUX, Jean-Mary BOISNIER, Yves-Luc GAILLARD, Valérie FLOCH-  
RUJU, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Corinne ETOURNEAU, Hénoch CHAUVREAU,  
Ludovic BOUTILLIER, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET,  
Patrick REVEILLAUD, Pierre TEXIER, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD,  
Victor GEOFFROY

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GENEAU David

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

SERRA Johanna

GUIBERTEAU Cécilia

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 99

Votants : 110

Pouvoirs : 11

**Publication (affichage) ou notification du :**

# Rapport annuel du délégataire et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la SAUR pour l'année 2021

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID : 017-200041689-20220926-CC2022\_115-DE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Vals de Saintonge Communauté exerce la compétence Eau sur l'ensemble de son territoire.

En ce qui concerne la ville de Saint-Jean-d'Angély, le service public de distribution d'eau potable a été confié à la SAUR dans le cadre d'une Délégation de service public (DSP) pour une durée de 11 ans et 3 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, la communauté de communes doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, précise également les différents indicateurs techniques et financiers à exposer lors de la présentation du rapport annuel, joint à la présente délibération.

La note annuelle, établie par l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur les redevances figurant sur les factures des abonnés, est également jointe au rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, la communauté de communes doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel fourni par le délégataire présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

Le président propose le rapport annuel du délégataire transmis par la SAUR ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021, joints à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 12 septembre 2022 :

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur la ville de Saint-Jean-d'Angély pour l'année 2021,
- de prendre acte du rapport du délégataire fourni par la SAUR,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 110
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,